

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2017 – 018 du 13 février 2017

PRÉFECTURE DU PAS DE CALAIS

13 MARS 2017

ARRIVÉE

L'an deux mil dix-sept, le lundi 13 février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 02 février 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – V. HERMANT – G. WATSON – J. LE CERF – D. LEVESQUE – N. GOUBET – M.-F. TETARD – D. TABARY – F. LETURCQ – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – Ch. TABARY – E. LEFEBVRE – J. MAURER – Ph. GORGUET – J.-N. MENAGE – F. SELIER – M. REBOUT – E. BURDIK – B. DUVERGÉ – L. ANTINORI – D. BASSEUX – G. TRANNIN – J.-F. DERCOURT – P. WELELE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE -

M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER

M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION

Mme M.F. TETART, absente et excusée, a été suppléée par M. F. BAILLEUL

M. J.-F. DERCOURT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. ARNOULD

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.-Ch. DERUE.

Objet : Régie de l'Office de Tourisme du Sud Artois et Musée Letaille – Pièce Commémorative

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la nécessité de fixer les tarifs des différents produits mis en vente au niveau de la Régie de l'Office de Tourisme du Sud Artois et du Musée Jean et Denise LETAILLE à Bullecourt par délibération du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président propose ensuite de valider le tarif de vente d'une pièce commémorative créée à l'occasion des commémorations du centenaire des batailles de Bullecourt et de l'implosion de l'Hôtel de Ville de Bapaume en avril 1917. Cette pièce serait proposée à la vente des visiteurs du Musée et de l'Office de Tourisme.

Monsieur le Président propose de fixer le prix de vente de cette pièce commémorative à 3,90 €.

Après en voir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la proposition de fabrication d'une pièce commémorative à l'effigie des batailles de Bullecourt et de l'implosion de l'Hôtel de Ville de Bapaume en avril 1917 ;

- de fixer le prix de vente de cette pièce commémorative à 3,90 €.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 13 Février 2017 et transmission en Préfecture le 13 février 2017.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 13 février 2017 et transmission
en Préfecture le 13 février 2017.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2017-018 - 13/02/2017

OT et Musée LETAILLE

Tarif de vente d'une pièce commémorative